

Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 décembre 2025

n° 191-25

Objet : *RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché n° 250102 relatif à l'aménagement de la route d'Apremont (RD201) et à la création d'une aire de retournement bus sur le secteur collège Notre-Dame de la Villette à La Ravoire*

- date de convocation le 12 décembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre dix-sept heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 27

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Chambéry

Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Pascal Mithieux

La Ravoire

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Alexandre Gennaro à Valentin Hachet - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Gaëtan Pauchet à Isabelle Dunod - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Josette Rémy à Corine Wolff - de Cécile Trahand à Maryse Fabre

- conseillers excusés : 18

Grégory Basin - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Pascal Ginollin - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguët - Franck Morat - Christophe Pierretton - Alain Thieffinat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 18 décembre 2025

délibération n° 191-25

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché n° 250102 relatif à l'aménagement de la route d'Aprémont (RD201) et à la création d'une aire de retournement bus sur le secteur collège Notre-Dame de la Villette à La Ravoire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que par décision n° 092-25 du 1^{er} juillet 2025, le Bureau a approuvé l'attribution de marchés de travaux pour l'aménagement de la route d'Aprémont (secteur collège Notre-Dame de la Villette) et pour la création d'une aire de retournement des bus à La Ravoire.

Les travaux ont été allotés et attribués comme suit :

- lot 1 (VRD) : Eurovia Alpes SER TPR pour un montant total de 163 477 € HT,
- lot 2 (enrobés et autres revêtements de surface) : Eurovia Alpes SER TPR pour un montant total de 153 986,75 € HT.

Le présent avenant concerne le lot 2. Durant l'exécution des travaux, des modifications ont été apportées par le maître d'ouvrage nécessitant la modification à la hausse et à la baisse de certaines quantités prévues dans les marchés initiaux.

Le présent avenant a pour objet d'augmenter la masse financière du marché n° 250102.

	€ HT
Marché initial	153 986,75 €
Avenant n° 1	15 040,96 €
Marché après avenant n° 1	169 027,71 €

Le montant de l'avenant au marché s'élève à 15 040,96 € HT correspondant à une augmentation de 9,77 % du montant initial.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n° 092-25 du Bureau du 1^{er} juillet 2025 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de la route d'Aprémont (secteur collège Notre-Dame de la Villette) et pour la création d'une aire de retournement des bus à La Ravoire,

Vu le marché de travaux n° 250102,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 4 décembre 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux n° 250102 relatif au lot 2 pour l'aménagement de la route d'Aprémont (secteur collège Notre-Dame de la Villette) et pour la création d'une aire de retournement des bus à La Ravoire,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **191-25**

Objet de l'acte :	RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché n° 250102 relatif à l'aménagement de la route d'Apremont (RD201) et à la création d'une aire de retournement bus sur le secteur collège Notre-Dame de la Vilette à La Ravoire
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	18 décembre 2025
Annexe(s) :	Avenant 1 Marché 250102 Rte Apremont/ND de la Vilette RAE

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20251218-lmc1H34831H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34831H1

Date de transmission en Préfecture :	19 décembre 2025
Date de réception en Préfecture :	19 décembre 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 19 décembre 2025